



Le 11 janvier 2024

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Comité Régional Cgt Bretagne**

### **Appel de la Cgt Bretagne**

Stop à la répression syndicale !

Ce vendredi 12 janvier 2024, ce sont encore 2 militants CGT qui sont convoqués au tribunal de Guingamp (22) pour répondre de faits qui seraient survenus dans le cadre du mouvement social contre la réforme des retraites, le 28 mars dernier.

Ne nous trompons pas, c'est bien une démarche syndicale offensive, sans concession face aux régressions sociales, qui est combattue par un gouvernement jusque dans la moindre parcelle du territoire, comme pour masquer sa lourde défaite dans l'opinion publique.

La criminalisation concertée et méthodique de l'action syndicale n'a d'égale dans le pays que la porosité avec les thèses de l'extrême-droite dans la rédaction des textes de lois.

Oui, la répression syndicale sonne comme une revanche et la volonté de faire des exemples : 17 secrétaires généraux d'organisations CGT et plus d'un millier de militants sont aujourd'hui dans le collimateur de la justice.

Et dans le même temps, c'est bien l'absence de réponses significatives aux attentes sociales qu'expriment les travailleurs qui fait la caractéristique du pouvoir en place.

Salaires, conditions de travail, indemnisation des privés d'emploi : ces sujets sont particulièrement brûlants dans notre région et exigent autre chose que la verbalisation.

**Le Comité Régional CGT Bretagne appelle à se rassembler nombreux  
devant le tribunal de Guingamp à partir de 8H30 ce vendredi 12 janvier 2024  
pour exiger la relaxe de nos camarades.**